RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02612
Numéro SIREN : 500 481 882
Nom ou dénomination : ABALONE TT REZE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2019 sous le numéro de dépôt 22082

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le - 8 NOV. 2019
sous le N° 22082
RCS N° 07B2612

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

SAS ABALONE TT REZE
44800 ST HERBLAIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 229.06	3 229.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	66 530.94	43 567.74	22 963.20	32 341.17	-9 377.97	-29.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	2 440.00		2 440.00	150.00	2 290.00	NS
	Autres immobilisations financières	8 464.00		8 464.00	8 464.00		
	Total II	80 834.00	46 796.80	34 037.20	41 125.17	-7 087.97	-17.24
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	874 911.50	36 531.03	838 380.47	29 880.69	808 499.78	NS
	Autres créances	281 392.49		281 392.49	221 625.41	59 767.08	26.97
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	29 991.00		29 991.00	357.61	29 633.39	NS
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	8 637.99		8 637.99	24 138.33	-15 500.34	-64.21
	Total III	1 194 932.98	36 531.03	1 158 401.95	276 002.04	882 399.91	319.71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 275 766.98	83 327.83	1 192 439.15	317 127.21	875 311.94	276.01

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 10 904.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	13 731.19	99 301.66	-85 570.47	-86.17
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	95 359.78	-85 570.47	180 930.25	211.44
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	219 090.97	123 731.19	95 359.78	77.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 064.00	34 664.00	-19 600.00	-56.54
	Provisions pour charges				
	Total III	15 064.00	34 664.00	-19 600.00	-56.54
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	58 910.28	48 347.88	10 562.40	21.85
	Emprunts et dettes financières diverses	29 355.00	13 202.68	16 152.32	122.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 620.10	24 634.68	120 985.42	491.12
	Dettes fiscales et sociales	708 209.43	71 609.38	636 600.05	888.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 189.37	937.40	15 251.97	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	958 284.18	158 732.02	799 552.16	503.71
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 192 439.15	317 127.21	875 311.94	276.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	958 284.18	158 732.02		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 430 040.66		3 430 040.66	67 962.11	3 362 078.55	NS
Chiffre d'affaires NET	3 430 040.66		3 430 040.66	67 962.11	3 362 078.55	NS
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			62 054.73	81 392.52	-19 337.79	-23.76
Autres produits			1 474.84	522.23	952.61	182.41
Total des Produits d'exploitation (I)			3 493 570.23	149 876.86	3 343 693.37	NS
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			363 445.29	131 158.40	232 286.89	177.10
Impôts, taxes et versements assimilés			60 060.06	5 775.86	54 284.20	939.85
Salaires et traitements			2 324 473.94	117 525.56	2 206 948.38	NS
Charges sociales			652 290.17	44 531.56	607 758.61	NS
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 377.97	9 497.88	-119.91	-1.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			52.26	64 696.40	-64 644.14	-99.92
Total des Charges d'exploitation (II)			3 409 699.69	373 185.66	3 036 514.03	813.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			83 870.54	-223 308.80	307 179.34	137.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 823.53	2.55	2 820.98	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 823.53	2.55	2 820.98	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 356.67	5 613.77	-3 257.10	-58.02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 356.67	5 613.77	-3 257.10	-58.02
2. Résultat financier (V-VI)	466.86	-5 611.22	6 078.08	108.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	84 337.40	-228 920.02	313 257.42	136.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 898.00	140 849.55	-117 951.55	-83.74
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 500.00	-2 500.00	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	19 600.00		19 600.00	
Total VII	42 498.00	143 349.55	-100 851.55	-70.35
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	48 575.62		48 575.62	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	48 575.62		48 575.62	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-6 077.62	143 349.55	-149 427.17	-104.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-17 100.00		-17 100.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	3 538 891.76	293 228.96	3 245 662.80	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 443 531.98	378 799.43	3 064 732.55	809.06
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	95 359.78	-85 570.47	180 930.25	211.44

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT REZE
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 192 439.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 430 040.66 Euros et dégageant un bénéfice de 95 359.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 91 000 euros et la S.C. AMG FINANCE à hauteur de 39 000 €.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT REZE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice le retour constaté est de 41 935 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 125 107 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 575		
TOTAL	67 031		
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	8 614		2 290
TOTAL	8 784		2 290
TOTAL GENERAL	79 044		2 290

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		500	12 075	12 075
TOTAL		500	66 531	66 531
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			10 904	10 904
TOTAL			11 074	11 074
TOTAL GENERAL		500	80 834	80 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	26 934	7 840		34 775
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 755	1 538	500	8 793
TOTAL	34 690	9 378	500	43 568
TOTAL GENERAL	37 919	9 378	500	46 797

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 538				
TOTAL	9 378				
TOTAL GENERAL	9 378				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 664		19 600		15 064
TOTAL	34 664		19 600		15 064

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	36 531				36 531
TOTAL	36 531				36 531
TOTAL GENERAL	71 195		19 600		51 595
Dont dotations et reprises exceptionnelles			19 600		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 440	2 440	
Autres immobilisations financières	8 464	8 464	
Clients douteux ou litigieux	43 817	43 817	
Autres créances clients	831 094	831 094	
Personnel et comptes rattachés	95	95	
Impôts sur les bénéfices	141 220	141 220	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 619	21 619	
Groupe et associés	42 357	42 357	
Débiteurs divers	76 101	76 101	
Charges constatées d'avance	8 638	8 638	
TOTAL	1 175 846	1 175 846	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 290		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	58 910	58 910		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 620	145 620		
Personnel et comptes rattachés	19 963	19 963		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	408 650	408 650		
Taxe sur la valeur ajoutée	221 752	221 752		
Autres impôts taxes et assimilés	57 845	57 845		
Groupe et associés	29 355	29 355		
Autres dettes	16 189	16 189		
TOTAL	958 284	958 284		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 176
Autres créances	76 101
Total	80 277

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 831
Dettes fiscales et sociales	84 898
Autres dettes	16 189
Total	168 316

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 638
Total	8 638

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 969,25 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	86 217
Total (1)	86 217

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	385
moins de 35 ans	plus de 30 ans	82
Engagement total		467

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

RESOLUTION ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 95 359,78 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		95 359,78 €
Autres réserves		13 731,19 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	109 090,97 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	0,00 €	
TOTAL	**109 090,97 €**	**109 090,97 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2017	Néant	Néant	Néant
31.12.2016	Néant	Néant	Néant
31.12.2015	Néant	Néant	250 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

ABALONE TT REZE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
500 481 882 RCS NANTES

RESOLUTION PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 95 359,78 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		95 359,78 €
Autres réserves		13 731,19 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	109 090,97 €	
Dividendes		
A titre de dividendes	0,00 €	
TOTAL	**109 090,97 €**	**109 090,97 €**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2017	Néant	Néant	Néant
31.12.2016	Néant	Néant	Néant
31.12.2015	Néant	Néant	250 000 €

greffe

KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT REZE S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
ABALONE TT REZE S.A.S
43, rue Bobby Sands - 44800 SAINT-HERBLAIN
Ce rapport contient 16 pages
Référence : YB-12-18-126

KPMG Audit Normandie,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Caen.

Siège social :
KPMG Audit Normandie
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 772 567 R.C.S. Caen
TVA Union Européenne
FR 48 51 27 72 567

KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT REZE S.A.S

Siège social : 43, rue Bobby Sands - 44800 SAINT-HERBLAIN
Capital social : €.100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Rezé S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Rezé S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 15 mai 2019

KPMG Audit Normandie

Yohann Bassard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 50048188200032 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 229	AG 3 229		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	66 531	AU 43 568	22 963	32 341
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	2 440	BG	2 440	150
	Autres immobilisations financières*	BH	8 464	BI	8 464	8 464
	TOTAL (II)	BJ	80 834	BK 46 797	34 037	41 125
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	874 912	BY 36 531	838 380	29 881
	Autres créances (3)	BZ	281 392	CA	281 392	221 625
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	29 991	CG	29 991	358
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 638	CI	8 638	24 138
	TOTAL (III)	CJ	1 194 933	CK 36 531	1 158 402	276 002
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 275 767	IA 83 328	1 192 439	317 127

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 10 904 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations | Stocks | Créances

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	13 731	99 302
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	95 360	(85 570)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	219 091	123 731
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 064	34 664
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	15 064	34 664
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	58 910	48 348
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	29 355	13 203
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 620	24 635
	Dettes fiscales et sociales	DY	708 209	71 609
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 189	937
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	958 284	158 732
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 192 439	317 127

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	958 284	158 732
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	58 512	48 196

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	3 430 041	FH		FI	3 430 041	67 962
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 430 041	FK		FL	3 430 041	67 962
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	62 055	81 393
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 475	522
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 493 570	149 877
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	363 445	131 158
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	60 060	5 776
	Salaires et traitements*					FY	2 324 474	117 526
	Charges sociales (10)					FZ	652 290	44 532
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	9 378	9 498
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	52	64 696
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 409 700	373 186
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	83 871	(223 309)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 824	3
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 824	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 357	5 614
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	2 357	5 614
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	467	(5 611)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	84 337	(228 920)

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT REZE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	22 898	140 850
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 500
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	19 600	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	42 498	143 350
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	48 576	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	48 576	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 078)	143 350
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(17 100)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 538 892	293 229
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 443 532	378 799
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 360	(85 570)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	62 055	17 845
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	48 576	42 498

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Groupe

SAS ABALONE TT REZE
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 192 439.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 430 040.66 Euros et dégageant un bénéfice de 95 359.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 91 000 euros et la S.C. AMG FINANCE à hauteur de 39 000 €.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT REZE deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice le retour constaté est de 41 935 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 125 107 €.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 229		
Installations générales agencements aménagements divers	54 456		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 575		
TOTAL	67 031		
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	8 614		2 290
TOTAL	8 784		2 290
TOTAL GENERAL	79 044		2 290

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 229	3 229
Installations générales agencements aménagements divers			54 456	54 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		500	12 075	12 075
TOTAL		500	66 531	66 531
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			10 904	10 904
TOTAL			11 074	11 074
TOTAL GENERAL		500	80 834	80 834

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	26 934	7 840		34 775
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 755	1 538	500	8 793
TOTAL	34 690	9 378	500	43 568
TOTAL GENERAL	37 919	9 378	500	46 797

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 840				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 538				
TOTAL	9 378				
TOTAL GENERAL	9 378				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	34 664		19 600		15 064
TOTAL	34 664		19 600		15 064

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	36 531				36 531
TOTAL	36 531				36 531
TOTAL GENERAL	71 195		19 600		51 595
Dont dotations et reprises exceptionnelles			19 600		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 440	2 440	
Autres immobilisations financières	8 464	8 464	
Clients douteux ou litigieux	43 817	43 817	
Autres créances clients	831 094	831 094	
Personnel et comptes rattachés	95	95	
Impôts sur les bénéfices	141 220	141 220	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 619	21 619	
Groupe et associés	42 357	42 357	
Débiteurs divers	76 101	76 101	
Charges constatées d'avance	8 638	8 638	
TOTAL	1 175 846	1 175 846	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 290		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	58 910	58 910		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 620	145 620		
Personnel et comptes rattachés	19 963	19 963		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	408 650	408 650		
Taxe sur la valeur ajoutée	221 752	221 752		
Autres impôts taxes et assimilés	57 845	57 845		
Groupe et associés	29 355	29 355		
Autres dettes	16 189	16 189		
TOTAL	958 284	958 284		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	20.0000	5 000			5 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 176
Autres créances	76 101
Total	80 277

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 831
Dettes fiscales et sociales	84 898
Autres dettes	16 189
Total	168 316

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 638
Total	8 638

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 969,25 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	86 217
Total (1)	86 217

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	125 201
Total	125 201

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	385
moins de 35 ans	plus de 30 ans	82
Engagement total		467

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE
agence d'emplois
GROUP
www.abalone-interim.com

ABALONE FRANCE
SAS au capital de 500 000 euros
43 Rue Bobby Sands ZAC de la Lorie BP 80095
44814 Saint-Herblain
SIREN 383 497 963 R.C.S Nantes
Tél : 02.40.69.09.83

nantes 2013 european green capital
ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 Green Capital

Garantie financière souscrite en application de l'article L1251-49 du Code du Travail



DEPOT DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'ensemble des éléments relatifs au dépôt des comptes sociaux clos le 31 décembre 2018 des sociétés :

- ABALONE ENERGIE
- ABALONE TT VENDEE
- ABALONE TT LANDES
- ABALONE TT REZE
- ABALONE TT TOULOUSE
- ABALONE TT ROMORANTIN
- ABALONE TT NANTES BATIMENT
- ABALONE TT 49-85
- ABALONE TT CHATEAUBRIANT
- FLY PARAL'AILE
- INEXIA
- ABALONE TT MANTES LA JOLIE
- ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
- ABALONE TT BRETAGNE
- IMPRO SOLUTIONS
- ABALONE RESEARCH
- ABALONE TT ORVAULT
- ABALONE TT BORDEAUX
- ABALONE TT ALTANTIQUE OUEST
- ABALONE TT LORIENT
- ABALONE TT LE MANS

Ainsi qu'un chèque à l'ordre du greffe du tribunal de commerce pour chacune de ces sociétés.

Merci de bien vouloir transmettre les récépissés de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Claire BAUDET
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Claire BAUDET
Juriste droit des sociétés

AFAQ AFNOR CERTIFICATION QUALITE SRP N° 0601
Abalone Group
UN GLOBAL COMPACT
Network France
WE SUPPORT